

pertinent to Canadian interests in disparate areas - inter alia consular services, commodity and commercial relations, or passport services. The administrative divisions are responsible for programmes providing the personal and central services required.

The rotational staff, numbering approximately 2100, of whom about 1400 are abroad at any given time, is charged with carrying out the Department's responsibilities at any of the over 120 Canadian Government offices abroad and at Ottawa headquarters. These responsibilities are varied. The primary role of the post abroad is to represent the broader interests and priorities of the Government as a whole. This representation must reflect the bilingual nature of the country. Accordingly, it is an important goal of the Department to ensure that posts abroad, both through physical manifestations (e.g., signs,) and the linguistic capabilities of their staffs, give expression to Canada's two official languages. Our posts must also be able to serve the needs of travelling Canadians, including official delegations and the general public, in both languages. In Ottawa, as the Department more clearly exercises its central role in coordination of foreign policy in many fields and the identification of international implications of domestic policy, greater pressure is being brought to bear on all staff because of the increased in-house and interdepartmental demand for quick, concise policy inputs. Enhanced official languages capability will without question reinforce the Department's performance of its responsibilities under the External Affairs Act for

région. Les directions fonctionnelles ont pour rôle d'exécuter les tâches touchant les intérêts du Canada dans des secteurs dissemblables, notamment les services consulaires, le commerce et les produits de base et les services de passeports. Les directions administratives s'emploient surtout à la prestation des services personnels et centraux nécessaires.

Le personnel permutant, qui compte environ 2 100 employés dont approximativement 1 400 à l'étranger, est chargé d'assumer les responsabilités du Ministère dans l'un ou l'autre des quelque 120 bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et à l'Administration centrale à Ottawa. Ses responsabilités sont diverses, mais le but premier de la mission à l'étranger est de représenter les intérêts et les priorités d'ensemble de tout le gouvernement. Elle doit, entre autres, témoigner du caractère bilingue du pays. Par conséquent, l'un des objectifs importants du Ministère est de veiller à ce que les missions, tant par leurs attributs extérieurs (affiches, p. ex.) que par les connaissances linguistiques de leurs employés, se fassent l'expression des deux langues officielles du Canada. De plus, nos missions doivent être en mesure de répondre dans l'une ou l'autre langue aux besoins des voyageurs canadiens, y compris des délégations officielles et de la population en général. À Ottawa, comme le Ministère joue de façon plus évidente son rôle dans la coordination de la politique étrangère dans de nombreux secteurs et dans l'identification des incidences internationales de la politique interne, tout le personnel subit un surcroît de pression parce que l'Administration et les autres ministères ont davantage besoin de disposer rapidement de renseignements concis sur la politique à adopter. On ne peut permettre qu'une carence linguistique ne nuise au Ministère dans l'exécution des responsabilités que lui confie la Loi

the Canadian Government's foreign policy decision-making and policy implementation.

The capability of the Department of External Affairs to fulfill its functions effectively in both official languages is therefore an important consideration in the staffing of both rotational and non-rotational positions. Efforts have been underway since the 1950's and 1960's to ensure the meeting of identified linguistic needs of units abroad and in headquarters by the assignment of individuals possessing the required capabilities. The rotational dimension of the Department's operations demands extra effort on the part of management and staff to overcome interruptions in progress toward a situation in which the official languages requirements of the Department are met adequately and professionally. The Special Arrangements for the Rotational Foreign Services issued in January 1978 under the Official Languages Policy recognize the unique requirements of the rotational foreign service in staffing in accordance with official languages policy.

The Department intends to put into effect within the shortest time possible a practical Official Languages Program: to improve performance in meeting language requirements on a unit or position basis. Inherent to the attainment of this objective will be a genuine opportunity for employees to enrich their careers through the experience gained in the development and use of both official languages. Because of the combined rotational and non-rotational make-up of the Department's staff, it has been necessary to devise measures which

sur le ministère des Affaires extérieures pour la prise de décision en matière de politique étrangère du gouvernement du Canada et pour son application.

La capacité du ministère des Affaires extérieures d'exercer efficacement ses fonctions dans les deux langues officielles devient donc une considération importante au moment de la dotation des postes permutants et non permutants. Depuis les années cinquante et soixante, on s'efforce de répondre aux exigences linguistiques reconnues des diverses sections à l'étranger et à l'Administration centrale par la nomination de personnes possédant les aptitudes voulues. La permutation des employés, qui caractérise les opérations du Ministère, oblige la direction et le personnel à fournir un effort supplémentaire pour compenser les interruptions dans notre cheminement vers une situation où les besoins du Ministère en matière de langues officielles seront satisfaits de manière satisfaisante et professionnelle. Les Dispositions spéciales pour les services de permutants reconnaissent le caractère unique des exigences du service extérieur permutant lorsqu'il s'agit de procéder à la dotation conformément à la politique sur les langues officielles.

Le Ministère entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais possibles un Programme pratique de langues officielles afin de mieux satisfaire aux exigences linguistiques d'une section ou d'un poste. La réalisation de cet objectif offrira par la même occasion aux employés la possibilité très réelle d'enrichir leur carrière grâce à l'apprentissage et à l'utilisation d'une autre langue. En raison de la composition du personnel du Ministère (permutant et non permutant), il a été nécessaire de concevoir des mesures qui permettraient aux membres de chacun des groupes d'accomplir leurs